

Il doit donc indiquer aux députés quelles sont ses accusations, faute de quoi, en vertu de notre régime, il est tenu de démissionner. Voilà la situation dans laquelle il se trouve.

La vie publique serait impossible si un ministre, en pleine possession de son autorité ministérielle, pouvait lancer ce genre d'accusations au sujet d'anciens et actuels députés, de membres du Conseil privé ou d'un ancien premier ministre de notre pays, sans être tenu d'en fournir les preuves. Il doit citer des noms et révéler intégralement les circonstances. Aucun ministre de notre pays n'a jamais proféré d'accusations plus graves.

D'après les journaux et la radio, le ministre a impliqué, sans les nommer, des membres de l'ancien gouvernement, le chef de l'opposition, des membres du Conseil privé, et, je crois, une femme qui était, a-t-il dit, impliquée auparavant dans des questions d'espionnage en Allemagne de l'Est. Il a déclaré que la Gendarmerie avait un dossier sur l'affaire, bien qu'il ne l'ait pas vu. Il a déclaré qu'il s'agissait d'une affaire authentique de sécurité, bien qu'il ne l'ait pas dit très clairement. Il a accusé l'ancien premier ministre d'avoir mal réglé cette affaire. Comment le sait-il, s'il n'a pas vu le dossier?

Il a proféré ces accusations après l'adoption de ses prévisions budgétaires et alors qu'il savait l'ancien premier ministre en voyage. La conduite du ministre est loin de faire honneur à son haut poste et constitue une attaque infâme contre l'ancien premier ministre, membre du Conseil privé de Sa Majesté, et tous les membres de l'ancien gouvernement conservateur, dont certains siègent encore à la Chambre et sont membres du Conseil privé. Je déclare à Votre Honneur et à la Chambre que le Parlement doit s'occuper de cette affaire immédiatement, car on ne doit pas permettre que les travaux de la Chambre, quels qu'ils soient, nous empêchent d'examiner des agissements aussi misérables, sordides et sornois. Le ministre doit maintenant prouver à la Chambre ce qu'il a déclaré aux journaux hors de la Chambre, de même que les accusations qu'il a formulées contre le chef de l'opposition cet après-midi.

Une partie de la responsabilité retombe sur le premier ministre. Un acte public de ce genre par un membre du cabinet reflète sûrement l'attitude réfléchie du gouvernement.

[M. Nielsen.]

Le premier ministre et le gouvernement doivent assumer la responsabilité des actes du ministre ou les désavouer. Le ministre a agi après une réunion du cabinet.

C'est une ligne de conduite répréhensible qui lie le gouvernement tout entier. C'est une attitude lâche, irresponsable et dénuée de la justice la plus élémentaire. J'entends des honorables vis-à-vis faire des remarques sur ce qui s'est déjà passé à la Chambre quand j'ai proféré des accusations.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. Nielsen: Il s'agit ici de la question de privilège et elle l'emporte certainement...

M. l'Orateur: L'honorable député peut invoquer le Règlement.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, aucune remarque n'a été faite de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Vous venez juste d'arriver.

L'hon. M. McIlraith: L'honorable député parle de ce qui se passe actuellement à la Chambre et il fait erreur. Il n'y a eu aucune interruption.

Une voix: Vous arriviez tout juste.

M. Nielsen: Si un simple député avait proféré des accusations comme celles qu'a faites le ministre cet après-midi, et à l'extérieur de la Chambre, il serait obligé de prouver ses dires et je parle par expérience. Le secrétaire parlementaire trouve cela drôle. Il serait obligé de les prouver. La responsabilité d'un ministre est sûrement plus grande et ne cesse pas quand il quitte la Chambre et tient une conférence de presse. Il a rencontré les journalistes et leur a communiqué des renseignements bribe par bribe, même avant les allégations qu'il a faites ce matin.

On peut lire dans le *Globe and Mail* de ce matin le compte rendu d'une entrevue où le ministre déclare «L'affaire Munsinger est pire que l'affaire Profumo». On peut lire la même chose ce soir dans les journaux d'Ottawa.

• (7.20 p.m.)

Pourquoi est-ce pire? M. Profumo a menti au Parlement. Le ministre affirme-t-il que quelqu'un ici a menti au Parlement? Veut-il laisser entendre que l'ancien premier ministre a menti au Parlement ou qu'un conseiller privé a menti au Parlement?